



Répartition des biens à l'amiable ?

Par **ab28**, le **09/06/2009** à **11:40**

Bonjour,
après 22 ans de vie commune dont les 7 dernières mariés sous le régime matrimonial de la communauté, ma femme a décidé de me quitter afin de reprendre sa liberté. Elle veut me laisser la charge des enfants (19 et 15 ans) ainsi que sa part de notre maison qui est quasiment finie de payer.

Je pensais engager une procédure de divorce par consentement mutuel mais il semble que le partage dans la convention définitive ne peut afficher un déséquilibre car dans ce cas, le juge refusera le divorce.

Je ne sais donc pas vers quelle procédure de divorce me tourner afin récupérer la maison.

Sinon, j'ai bien pensé à changer le régime matrimonial afin de passer dans un régime de séparation de biens où la maison me serait affectée mais je ne sais pas si c'est possible et à quel coût.

Toute information sur ces 2 points m'aiderait.
Merci.